

SESSION PLÉNIÈRE DES 28 ET 29 SEPTEMBRE 2023

Proposition relative à l'expérimentation du béton coquillé en Ille-et-Vilaine

Auteur de la proposition : Marcel Le Moal

Proposition soutenue par : Florence Abadie, Céline Roche, Arnaud Salmon, Agnès Toutant et Jean-Luc Bourgeaux

Groupe Union du Centre et de la Droite

Monsieur le Président,

Depuis quelques années, certains Départements ont fait le choix d'arrêter l'usage des produits phytosanitaires pour entretenir les bords de leurs routes et voies vertes.

Dans une logique écologique mais aussi d'optimisation de coût et de temps, ils ont expérimenté l'utilisation d'un béton drainant produit en circuit court sur une piste cyclable, avec des sous-produits issus de la conchyliculture des bassins ostréicoles en proximité. Cet enrobage innovant est composé de près de 30 % de coquilles d'huîtres ou d'autres coquillages.

Les coquilles d'huîtres récoltées dans la zone sont broyées pour constituer le béton, matière réutilisée à quelques kilomètres à peine de son lieu de production. L'impact environnemental est donc ici fortement réduit, à plusieurs niveaux.

En misant sur le béton coquillé, cette expérimentation insolite qui conjugue habilement recyclage et circuit court, pourrait représenter l'alternative adéquate pour entretenir les bords de routes tout en préservant la biodiversité.

Le Département d'Ille-et-Vilaine pourrait lui aussi, tester cette solution innovante pour l'entretien des routes afin de concilier le recyclage et le circuit court pour réduire l'impact environnemental des travaux.

Ainsi, nous formulons la proposition suivante :

Nous proposons que le Département prenne attache avec le Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne et expérimente l'utilisation du béton coquillé, élaboré à partir des coquilles d'huîtres recyclées sur la Baie du Mont Saint-Michel, pour la mise en place et l'entretien des pistes cyclables.

**Marcel le
Moal**



**Florence
Abadie**



**Arnaud
Salmon**



Céline Roche



Agnès Toutant



**Jean-Luc
Bourgeaux**



Amendement concernant la proposition relative à l'expérimentation du béton coquillé en Ile-et-Vilaine

1. La formulation suivante :

« Nous proposons que le Département prenne attache avec le Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne et expérimente l'utilisation du béton coquillé, élaboré à partir des coquilles d'huitres recyclées sur la Baie du Mont Saint-Michel, pour la mise en place et l'entretien des pistes cyclables. »

Serait remplacé selon la formulation suivante :

« Nous proposons que le Département prenne attache avec le Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne et étudie l'utilisation du béton coquillé, élaboré à partir des coquilles d'huitres recyclées sur la Baie du Mont Saint-Michel, pour la mise en place et l'entretien des pistes cyclables. Cette étude pourra être réalisée dans un 1^{er} temps sur le projet de piste cyclable à haut niveau de service entre Cancale et La Gouesnière. »

Amendement proposé par Schirel Lemonne